

ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT "LA PASSERELLE"

TABLE DES MATIERES

Périscolaire du Soir	3
Fonctionnement :	3
Capacités d'accueil et jours de fonctionnement :	3
Horaires :	3
Objets personnels :	3
Activités exceptionnelles et sorties :	3
Arrivées et départs :	3
Périscolaire du mercredi	4
Fonctionnement :	4
Capacités d'accueil :	4
Horaires :	4
Objets personnels :	4
Sorties à la journée :	4
Arrivées et départs :	4
Vacances	5
Fonctionnement :	5
Capacités d'accueil :	5
Horaires :	5
Objets personnels :	5
Sorties à la journée :	5
Arrivées et départs :	5

PERISCOLAIRE DU SOIR

FONCTIONNEMENT :

CAPACITES D'ACCUEIL ET JOURS DE FONCTIONNEMENT :

- Les capacités d'accueil et les jours de fonctionnement sont décidés chaque année par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

HORAIRES :

- L'accueil commence dès la sortie de la classe.
- Premier temps d'accueil : jusqu'à 17h30.
- Deuxième temps d'accueil : jusqu'à 18h30.

OBJETS PERSONNELS :

- Le service n'est pas responsable des objets personnels des enfants.

ACTIVITES EXCEPTIONNELLES ET SORTIES :

- Des activités et sorties exceptionnelles peuvent être proposées. Si toute la tranche d'âge est concernée, la participation est obligatoire pour les enfants inscrits.

ARRIVEES ET DEPARTS :

- L'équipe de l'ALSH récupère les enfants à la sortie de la classe.
- Les départs se font entre 17h30 et 18h30.
- Selon les activités, les enfants peuvent être déplacés vers d'autres lieux.
- Les familles doivent respecter les horaires.
- Les départs peuvent être adaptés pour des raisons justifiées, avec l'autorisation du directeur.

PERISCOLAIRE DU MERCREDI

FONCTIONNEMENT :

CAPACITES D'ACCUEIL :

- Les capacités d'accueil et les jours de fonctionnement sont décidés chaque année par le conseil d'administration du CCAS.

HORAIRES :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement "La Passerelle" fonctionne de 7h45 à 18h00.

Modes d'accueil :

- Matinée seule : accueil entre 7h45 et 9h00, départ entre 11h45 et 12h15.
- Matinée avec repas : accueil entre 7h45 et 9h00, départ entre 13h00 et 13h30.
- Après-midi seule : accueil entre 13h00 et 13h30, départ entre 17h00 et 18h00.
- Journée complète : accueil entre 7h45 et 9h00, départ entre 17h00 et 18h00.

OBJETS PERSONNELS :

- Le service n'est pas responsable des objets personnels des enfants.

SORTIES A LA JOURNEE :

- Des sorties peuvent être proposées. Si toute la tranche d'âge est concernée, la participation est obligatoire pour les enfants inscrits.

ARRIVEES ET DEPARTS :

- Les arrivées et départs se font dans les locaux de l'ALSH "La Passerelle".
- Selon les activités, les enfants peuvent être déplacés vers d'autres lieux.
- Les familles doivent respecter les horaires.
- Des arrivées tardives ou des départs anticipés peuvent être aménagés pour des raisons médico-sociales justifiées. Les familles devront prévenir l'équipe de direction au minimum la veille.

VACANCES

FONCTIONNEMENT :

CAPACITES D'ACCUEIL :

- Les capacités d'accueil et les jours de fonctionnement sont décidés chaque année par le conseil d'administration du CCAS.
-

HORAIRES :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement "La Passerelle" fonctionne de 7h45 à 18h00.
-

OBJETS PERSONNELS :

- Le service n'est pas responsable des objets personnels des enfants.
-

SORTIES A LA JOURNEE :

- Des sorties peuvent être proposées. Si toute la tranche d'âge est concernée, la participation est obligatoire pour les enfants inscrits.
-

ARRIVEES ET DEPARTS :

- Les arrivées et départs se font dans les locaux de l'ALSH "La Passerelle".
- Selon les activités, les enfants peuvent être déplacés vers d'autres lieux de la commune, préalablement annoncés.
- Les familles doivent respecter les horaires.
- Des arrivées tardives ou des départs anticipés peuvent être aménagés pour des raisons médico-sociales justifiées. Les familles devront prévenir l'équipe de direction au minimum la veille.